



COLLOQUE *du Gypse au Plâtre* AU CŒUR DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Face au fort développement du marché de la construction et dans le contexte du Grenelle de l'Environnement, les Industries du Plâtre ont pris la parole, le 11 septembre dernier, à travers un colloque intitulé « du Gypse au Plâtre, au cœur de la construction durable ».

Ce colloque, sans précédent pour la profession, a réuni plus de 180 participants (élus, parlementaires, chefs d'entreprise, administrations nationales et locales, représentants de fédérations professionnelles, bureaux d'études et maîtres d'œuvre...) à un moment où les Industries du Plâtre connaissent un fort développement.

A cette occasion, au travers de 4 tables rondes, les Industries du Plâtre ont présenté leur activité et produits ainsi que leurs politiques face aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

DEBAT N°1 : DES PRODUITS PERFORMANTS ET DES SYSTEMES INNOVANTS ADAPTES AUX BESOINS DE LA CONSTRUCTION

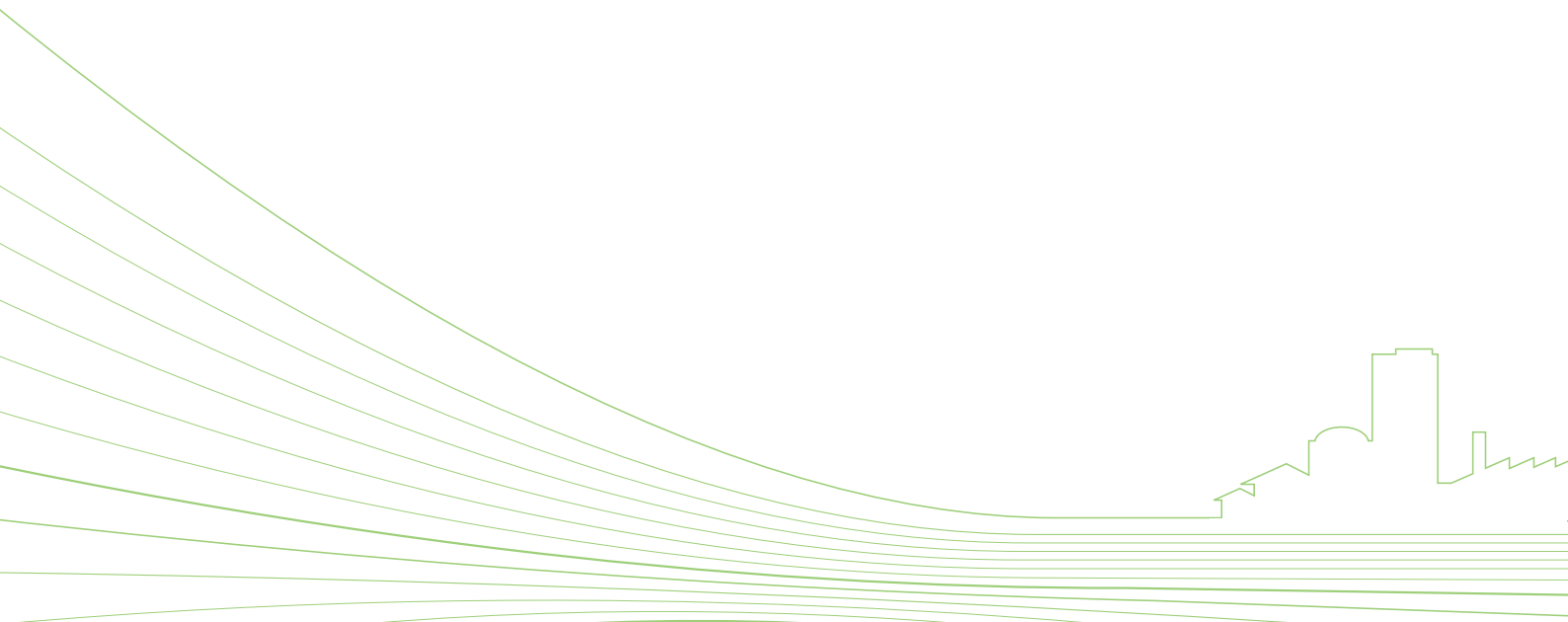
La transformation du gypse en plâtre permet, depuis plus de 30 ans, la conception d'innovations majeures pour le bâtiment avec notamment une offre de systèmes de plaques de plâtre caractérisée par de hautes performances mécaniques, thermiques, acoustiques, sanitaires et de comportement au feu. La plaque de plâtre favorise également l'harmonie des bâtiments avec leur environnement, offre une grande liberté architecturale et garantit un cadre de vie agréable.

Des exemples de réalisation tels que l'auditorium du musée du Quai Branly ont été présentés afin d'illustrer les performances en termes de sécurité mais aussi techniques notamment acoustique et esthétiques des systèmes de plâtre.

Ces produits et systèmes garantissent le niveau de qualité exigé par le marché français et les réglementations en vigueur. Concernant ce dernier point, les Industries du Plâtre ont pris position sur le marquage CE ; il ne s'agit que d'un simple passeport pour la circulation des produits au travers de l'Europe et non d'une marque de qualité. Aussi, les Industries du Plâtre recommandent l'utilisation de produits et systèmes aux performances prouvées et certifiées par des organismes indépendants. Aujourd'hui, les plaques et profilés marqués NF répondent à toutes les exigences réglementaires.

Enfin, les plaques de plâtre, les carreaux de plâtre et les complexes de doublage font l'objet d'une analyse de cycle de vie décrite dans des Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDE&S) mises à la disposition des utilisateurs. Ces produits trouvent ainsi naturellement leur place dans tout projet s'inscrivant dans la démarche HQE®.

Grâce aux programmes de Recherche & Développement des industriels, les performances des produits à base de plâtre ne cessent d'évoluer afin de relever les défis du futur !



DEBAT N°2 : UNE AMELIORATION CONSTANTE DES TECHNIQUES D'EXPLOITATION

Matière première nécessaire à l'élaboration du plâtre, le gypse s'est formé il y a environ 40 millions d'années en dépôts de couches épaisses par l'évaporation de l'eau de mer. Recouvertes d'épaisses séries de sédiments marins, ces différentes couches de gypse ont été enterrées pour une très longue période et ainsi préservées.

Depuis des millénaires, en raison de ses multiples propriétés, le gypse est exploité selon des techniques en constante évolution. Aujourd'hui, deux solutions principales coexistent pour exploiter le gypse : la carrière à ciel ouvert et la carrière souterraine.

En France, une quinzaine de carrières en exploitation sont recensées dont 10 en région parisienne. Ces exploitations sont soumises à la réglementation et au contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), affiliée au Ministère de l'Ecologie, du Développement, et de l'Aménagement durables ainsi qu'au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. Celle-ci a pour mission essentielle de veiller à ce que les exploitations ne portent atteinte ni à l'environnement, ni à la sécurité des personnes.

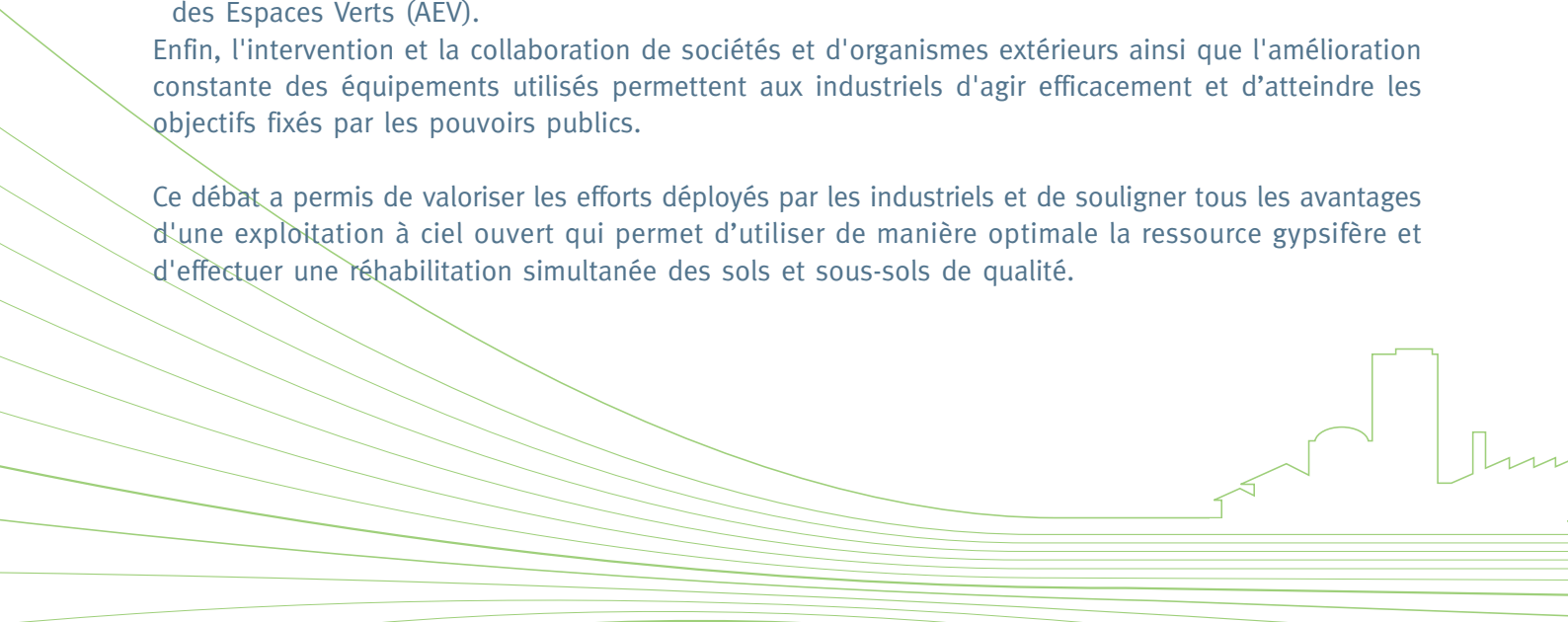
Les industriels ont alors rappelé les efforts qu'ils déploient et leur volonté constante d'amélioration tant en matière de sécurité que de respect de l'environnement.

En effet, ils mènent une politique active prenant en compte plusieurs facteurs élémentaires : mise en valeur de cette ressource rare, prise en compte de la qualité écologique des milieux concernés et de l'environnement, stabilisation du terrain, réduction des impacts sur les eaux superficielles et souterraines, insertion paysagère de la carrière, suppression des nuisances potentielles (vibrations, bruits, poussières)... Dans ce cadre, les membres des Industries du Plâtre ont adopté une démarche en quatre temps :

- Anticipation : connaître le gisement, assurer la maîtrise foncière, mener une concertation en amont, prendre en compte les contraintes techniques ;
- Conception : s'inscrire dans une démarche de projet et prendre en compte dès le départ, la durée de vie de la carrière ;
- Exploitation et remise en état : adapter le projet et suivre les indicateurs environnementaux ;
- Gestion future : assurer l'usage futur des carrières en concertation avec les collectivités et l'Agence des Espaces Verts (AEV).

Enfin, l'intervention et la collaboration de sociétés et d'organismes extérieurs ainsi que l'amélioration constante des équipements utilisés permettent aux industriels d'agir efficacement et d'atteindre les objectifs fixés par les pouvoirs publics.

Ce débat a permis de valoriser les efforts déployés par les industriels et de souligner tous les avantages d'une exploitation à ciel ouvert qui permet d'utiliser de manière optimale la ressource gypsifère et d'effectuer une réhabilitation simultanée des sols et sous-sols de qualité.



DEBAT N°3 : LA POLITIQUE DE REMISE EN ETAT DES CARRIERES ET L'USAGE FUTUR DES SOLS

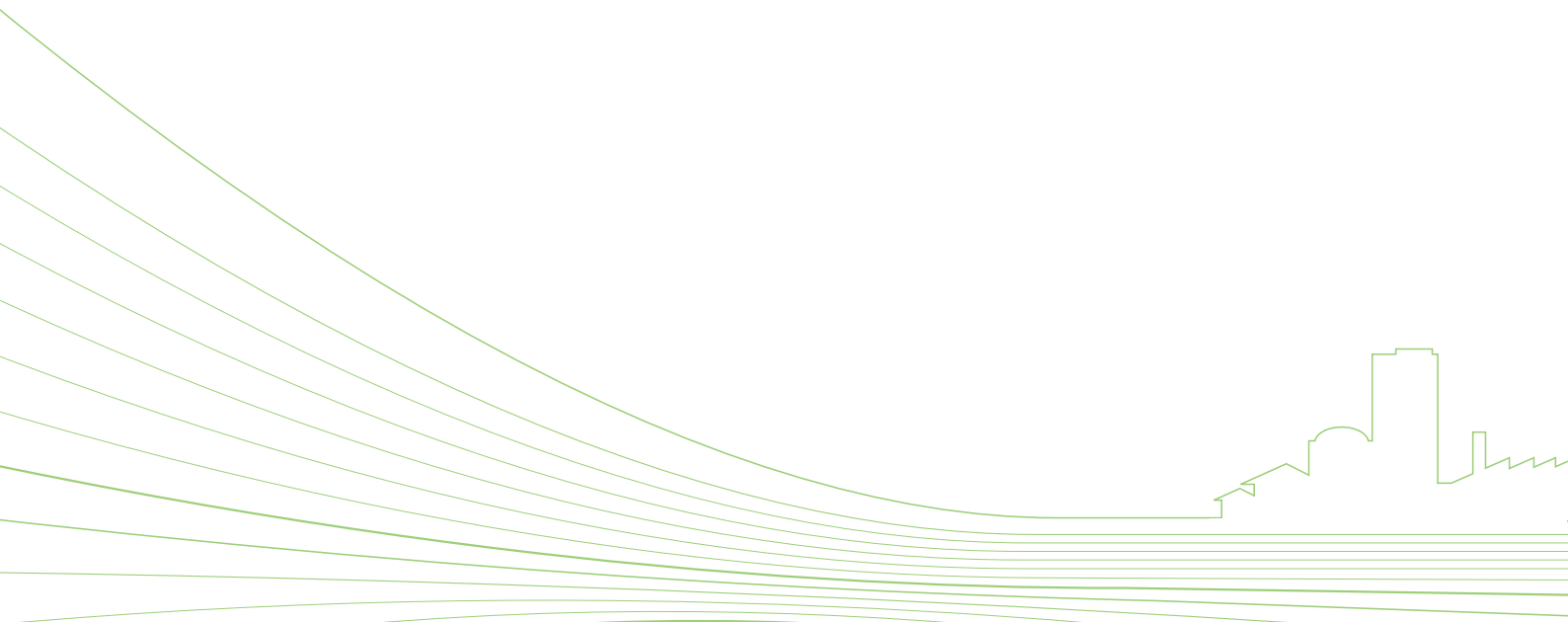
Les carrières, dont 70% se trouvent en Ile-de-France, ont permis d'extraire 5,3 millions de tonnes de gypse en 2006 pour satisfaire aux besoins en plâtre liés au dynamisme de la construction (plus de 400 000 permis de construire délivrés chaque année, création de logements sociaux, rénovation de centaines de milliers de logements...). Cette exploitation a permis également de répondre à la demande d'autres secteurs d'activité tels que l'industrie cimentière et celle des engrais.

Afin de réduire l'impact environnemental et de répondre aux nouvelles exigences réglementaires⁽¹⁾, les Industries du Plâtre exploitent ces carrières selon des pratiques industrielles basées sur le développement durable tout au long de leur durée de vie.

La remise en état des carrières est ainsi généralement assurée avec l'assistance de cabinets spécialisés en ingénierie écologique. Ils ont pour objectif de recréer un ensemble le plus proche possible de l'état initial en cohérence avec les milieux naturels voisins. Préalablement à l'exploitation de la carrière, de multiples paramètres sont pris en compte tels que les attentes des différents acteurs, les caractéristiques du site et les enjeux écologiques afin d'orienter la remise en état. Cette dernière se fait donc au fur et à mesure de l'exploitation (remblaiement des excavations, préparation des sols, revégétalisation, plantation, création des plans d'eau...). Ainsi, sur une même carrière, dès qu'un gisement est épuisé, il est immédiatement réhabilité.

L'Agence des espaces verts, établissement public de la région Ile-de-France, participe activement à la définition de l'état futur de l'usage des sols et souligne que la région souhaite maintenir un état boisé sur la quasi-totalité des carrières de gypse.

(1) La réhabilitation des carrières est régit par la Loi Bachelot et son décret d'application (2005) relatif à l'usage futur des sols.



DEBAT N°4 : GYPSE ET PLÂTRE, UN SECTEUR D'ACTIVITE INSCRIT DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

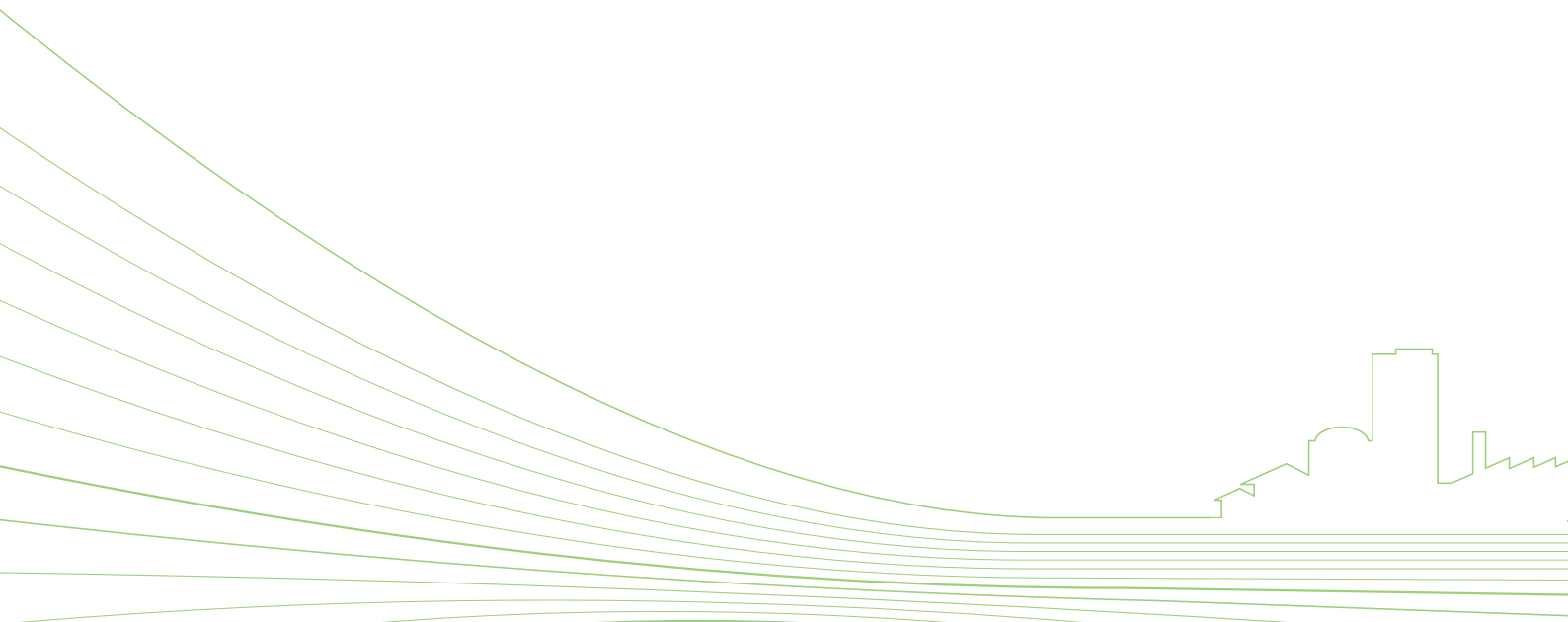
Les Industries du Plâtre apportent depuis longtemps leur contribution au développement durable par la création, notamment, d'une charte environnementale qui impose des règles en matière de récupération des eaux pluviales, de diminution de la consommation d'énergie, d'utilisation de matériaux recyclés, de valorisation des déchets de fabrication...

Concernant le recyclage, les Industries du Plâtre ont mis en place un projet, dénommé ECO PLÂTRE. Ce projet à caractère volontaire consiste en une étude technico-économique visant à estimer la pertinence de la mise en place d'une filière de recyclage et de valorisation des déchets à base de plâtre.

En effet, à ce jour aucune réglementation n'oblige le producteur à s'occuper de la fin de vie de ses produits. Aujourd'hui, la filière privilégie la méthode par expérimentation et commence à analyser les premiers retours d'expérience.

Autre point majeur : le développement social et économique. Le secteur de la construction étant en progression constante, les offres d'emplois liées au plâtre sont également en augmentation. Aujourd'hui, l'industrie du plâtre représente plus de 5 000 emplois directs. Elle contribue ainsi activement à l'activité économique avec environ 100 000 français vivant du travail des produits issus du plâtre, de l'extraction du gypse jusqu'à sa pose finale.

Pour répondre aux besoins permanents de formation des différents acteurs (étudiants, artisans, entrepreneurs, négociants, architectes, bureaux d'études...), les industriels ont créé 10 centres de formation qui accueillent chaque année près de 5 000 stagiaires. Ces stages leur permettent d'appréhender les nouvelles techniques de pose et de se former aux nouveaux produits. Par ailleurs, les Industries du Plâtre contribuent à la formation professionnelle de l'Education Nationale sous forme de subventions, d'aides directes et du versement de la taxe d'apprentissage.



Ils ont dit :

- **Maurice LOBRY**, Président de la Commission chargée de l'environnement, du développement durable et de la mise en place de l'éco-région au Conseil régional d'Ile-de-France, s'est déclaré très heureux d'accueillir les participants de ce colloque dont le public hétéroclite présent a témoigné d'une préoccupation commune de tous les acteurs de placer le développement durable au cœur de la réflexion. Il a ajouté que les thèmes des tables rondes rejoignent, pour une grande part, les préoccupations du Conseil régional, notamment celle de transformer l'Ile-de-France en une grande éco-région « échanger est à cet égard important si l'on souhaite demain conserver et renforcer l'attractivité de la région ». Enfin Maurice LOBRY a demandé aux participants de bien vouloir excuser Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Ile-de-France qui n'avait malheureusement pas pu être présent.

- **Mireille FERRI**, Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France en charge de l'aménagement du territoire, a rappelé que le Conseil régional s'est fixé comme objectif médian de construire 60 000 logements par an pendant 20 ans. La question des matériaux apparaît donc primordiale dans le contexte économique et énergétique actuel. Elle a ainsi souligné que les Industries du Plâtre, en tant qu'employeur, gestionnaire de la ressource, pourvoyeur de matériaux pour la construction, étaient au cœur des préoccupations de la région Ile-de-France. Le gypse étant une ressource rare, son mode d'exploitation doit faire l'objet d'un plan de réhabilitation à long terme comprenant l'ensemble des phases de gestion de la carrière.

Dans ce cadre, une réflexion commune doit être menée afin de déterminer des moyens et des garanties satisfaisantes pour chacun.

Enfin, elle a salué les efforts des membres des Industries du Plâtre en matière d'emploi et de formation.

- **Patrice GRELICHE**, Directeur Adjoint de la DRIRE Ile-de-France, a salué l'importance de ce type de colloque visant à échanger des idées entre les différents acteurs sur un juste équilibre entre l'activité économique et les préoccupations environnementales. En charge des questions environnementales, la DRIRE s'intéresse à la préservation de la ressource et à son exploitation, aux qualités du plâtre et à l'intérêt du recyclage et de l'innovation. Dans ce cadre, la DRIRE encourage les industriels innovants dans ce domaine.

- **Francis DELABARRE**, Maire de Saint-Soupplets, a reconnu l'intérêt des études d'impact et salue le travail commun réalisé sur sa commune qui a permis de définir le futur des sites exploités et de créer 2 000 emplois dans cette zone d'activité.

- **Michel DUHAU**, Maire de Vaujours, a salué l'impact économique de cette industrie pour sa commune qui compte la plus grande usine européenne de plaques de plâtre. En effet, l'exploitation de la carrière et le site industriel ont permis de créer 500 emplois directs et 3 000 emplois indirects. Enfin, l'implantation d'un centre de formation permet de subvenir significativement au budget de fonctionnement de Vaujours. Concernant le volet environnemental, les industriels ont pris conscience de l'importance de la réhabilitation des sites et s'inscrivent depuis plus de 20 ans dans une démarche de développement durable, notamment en favorisant l'exploitation à ciel ouvert.

